

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 5 avril 2017 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

2017-04-R5205 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2017-04-R5206 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 6 mars 2017
- 0.4 Période de questions

Transport

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 Demande de remboursement pour travaux de fossé
- 300.3 Demande de subvention discrétionnaire – Stéphanie Vallée

Administration générale

- 100.1 Maison de la famille – Campagne de financement – magasin partage
- 100.2 Maison de la famille – Implication des Croque-Livres
- 100.3 Municipalité de Low – Règlement de contrôle intérimaire
- 100.4 Ville de de Gracefield – Campagne de financement – Clinique santé
- 100.5 DCI – Cannon taux de financement
- 100.6 Formation directrice générale - Gatineau

Conseil municipal

- 110.1 Municipalité de Lac Ste-Marie – Demande appui – Séance par voie électronique

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 mars 2017

Sécurité publique

- 200.1 Acceptation des règles de fonctionnement de l'entente de la Cour municipale

Environnement

- 400.1 Regroupement pour la protection de l'eau – Adhésion annuelle 250\$

Aménagement et urbanisme

Loisirs, culture et bibliothèque

- 700.1 Coopérative de solidarité Golf Maniwaki – Assemblée générale annuel

Correspondance officielle reçue

Varia Route Maniwaki - Témiscamingue

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2017-04-R5207 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2017-04-R5208 Demande de subvention discrétionnaire Mme Vallée

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Egan-Sud croit opportun d'effectuer une demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal aux fins d'effectuer des travaux de revêtements mécanisés d'enrobés bitumineux (asphalte) ou traitement de surface (asphalte froide) sur le chemin Montcerf et le chemin de l'aigle;

ATTENDU QUE depuis quelques années, des travaux de réfection ont été effectués sur ces chemins mais que la pose de revêtement permettrait d'économiser sur le calcium et la niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud :

Désire se prévaloir du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), aux fins d'effectuer les travaux de préparation et d'installation d'enrobés bitumineux (asphalte) ou traitement de surface (asphalte froide) sur une distance de 4.8 kilomètres sur le chemin Montcerf et 1.01 km sur le chemin de l'Aigle ;

Autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité d'Egan-Sud, le formulaire de demande de subvention pour et au nom de la municipalité.

Demande à Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et Procureur générale et ministre responsable de la région de l'Outaouais, de recommander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'accorder à la Municipalité d'Egan-Sud une subvention afin d'aider la municipalité d'Egan-Sud à effectuer les travaux de revêtement de surface sur ces chemins, dans le cadre du programme PAARRM.

Adoptée.

2017-04-R5209 Demande de soumission - service de génie municipal – travaux Montée Leclair

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit effectuer des travaux de pose d'un traitement de surface double ou de pose d'enrobé bitumineux sur la montée Leclair ;

ATTENDU QUE pour ce genre de travail nous devons demander l'expertise des ingénieurs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de préparer les devis;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à faire la pose de traitement de surface double ou d'enrobé bitumineux sur une longueur de +ou- 650 mètres par 7 mètres de large ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé de M. Jean-René Martin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud demande aux ingénieurs de la MRC de préparer les devis nécessaires pour le traitement de surface double et d'enrobé bitumineux (asphalte) de la Montée Leclair et que le montant total de ces travaux soit pris à même le programme TECQ.

Adoptée.

2017-04-R5210 Campagne de financement – Maison de la famille - Magasin partage 2017

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 20\$ chacun pour un total de 140.00\$ à la Maison de la famille.

Adoptée.

2017-04-R5211 Règlement contrôle intérimaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Egan-Sud s'oppose à la délégation des compétences provenant de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, aux municipalités locales pour l'application du RCI 2009-206 concernant la protection des rives, du littoral et des eaux de surfaces ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement requiert une expertise spécialisée que la municipalité ne possède pas,

CONSIDÉRANT QUE les frais juridiques qui peuvent être associés à l'application de la loi et que cette application demande des ressources importantes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseiller présent que le conseil demande à la MRCVG de reconsidérer la délégation de compétences pour l'application du RCI 2009-206 aux municipalités locales.

Adoptée.

2017-04-R5212 Contrat de location – DCI Canon

ATTENDU QUE la municipalité a accepté par résolution no : 2017-03-R5197 de louer un photocopieur modèle Image Runner advance couleur 3325i de Canon au montant de 138\$ par mois, plus taxes avec un terme de 60 mois ;

ATTENDU QUE suite à de nouvelles informations, qu'à la fin du terme de 60 mois, la municipalité devra déboursé une valeur marchande de 5% résiduel payable à la fin pour avoir la machine à la fin de ce contrat ;

ATTENDU QU'une autre option nous a été proposée avec un taux de financement à 142\$ par mois + taxes et 10\$ à la fin du terme de 60 mois et que le photocopieur appartiendrait à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité annule la résolution no : 2017-03-R5197 et accepte l'offre avec un taux de financement à 142\$ par mois, plus taxes et 10\$ à la fin du terme de 60 mois offert par Canon –DCI service d'imagerie.

Adoptée.

2017-04-R5213 Formation A.D.M.Q. – Gatineau

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise la directrice générale à participer à une formation donné par l'A.D.M.Q. à Gatineau le 19 avril prochain.

Adoptée.

2017-04-R5214 Appui Municipalité lac Ste-Marie Voie électronique

ATTENDU QUE la municipalité de Lac Ste-Marie a fait parvenir une copie de résolution demandant un appui pour un amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE lors de ces séances, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité appui la demande de Lac Ste-

Marie dans leur demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Adoptée.

2017-04-R5215 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 31 mars 2017 au montant de	18 718.89\$
Les comptes à payer au 31 mars 2017 au montant de	41 886.06\$
Les salaires payés au 31 mars 2017 au montant de	8 455.42\$

Adoptée.

2017-04-R5216 Acceptation des règles de fonctionnement de « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »

Attendu que la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois acceptent l'adhésion à l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités de : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud reconnaît la nécessité de prévoir, par résolution, les règles de fonctionnement de ladite entente ;

ATTENDU QUE toutes ces règles de fonctionnement ont faites l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, les règles de fonctionnement énoncées à l'Annexe 'A' jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à

signer, pour et au nom de la municipalité d'Egan-Sud, l'Annexe 'A' confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

Adoptée.

2017-04-R5217 Adhésion regroupement protection de l'eau

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte d'adhérer au regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017 au montant de 250\$ pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2017-04-R5218 Demande MRC – Route-Maniwaki-Témiscamingue

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté à l'unanimité, durant sa séance de décembre 2016, une résolution d'appui concernant le tracé de la route Maniwaki-Témiscamingue ;

ATTENDU QUE les municipalités de Montcerf-Lytton et d'Egan-Sud ont favorisés l'option D « Chemin Maniwaki-Témiscamingue jusqu'à Maniwaki » avec un nouveau pont sur la rivière Désert ;

ATTENDU QUE depuis, aucune action n'a été prise dans ce dossier ;

ATTENDU QUE ce dossier serait à l'étude au Ministère des Transports à Québec ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nous faire parvenir le dossier complet et conforme de la route Maniwaki-Témiscamingue, soit le dossier qui a été envoyé au Ministère des Transports.

Adoptée.

2017-04-R5219 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Egan-Sud a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Egan-Sud désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;
ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité d'Egan-Sud confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée.

2017-04-R5220 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière